



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or - Subvention pour l'acquisition des locaux du restaurant interentreprises du technopôle Agronov à Bretenière

Inauguré en Septembre 2015, le technopôle Agronov à BRETENIERE comprend 3 éléments principaux :

- Le bâtiment des organisations professionnelles agricoles, géré par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or : près de 200 personnes y travaillent chaque jour et ce bâtiment accueille de nombreuses réunions soit une centaine de personnes par semaine ;
- Le bâtiment hôtel d'entreprises Agronov géré par Dijon métropole : 55 personnes y travaillent chaque jour ; ce bâtiment accueille régulièrement des séminaires soit une centaine de visiteurs par mois ;
- 9 ha de zones d'activités à commercialiser, pour implanter des entreprises, gérées par la SPLAAD.

Dès l'origine du projet, un espace de restauration inter-entreprises a été prévu et livré en 2015 au rez-de-chaussée du bâtiment « Maison d'Agriculture ». Cet espace comprend un équipement traiteur pour les réceptions et réunions. Il permet de distribuer des repas de cantine (60 repas/j en moyenne, voire plus de 150 repas si besoin) sous forme de self. Le local est loué par un prestataire traiteur en restauration collective qui utilise le matériel traiteur en place (acquis par la Société Est Métropole). Pour des raisons financières, cet espace de 300m² est resté propriété de la Société Est Métropole jusqu'à ce jour. Un accord a été trouvé entre la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et la Société Est Métropole pour la cession du local de 300 m² utilisé pour la restauration collective à la Chambre d'Agriculture 21 pour un montant forfaitaire de 400 000€. La Copropriété « Maison d'Agriculture » est membre de l'Association Syndicale Libre (ASL) qui gère les espaces communs entre les trois co-proprétaires du site avec Dijon métropole et la SPLAAD.

L'exploitation actuelle de ce restaurant d'entreprises par un prestataire permet de servir des repas principalement aux utilisateurs du bâtiment « Maison d'Agriculture » qui représentent 120 salariés quotidiens et une centaine d'utilisateurs supplémentaires certains jours. Le potentiel de développement des activités de l'hôtel d'entreprise Agronov¹, déjà totalement rempli, et des futurs bâtiments Agronov² (livrés en 2026) permet d'envisager un objectif d'une centaine de professionnels présents quotidiennement sur le site.

Comme prévu dès l'origine du projet Agronov, la présence d'un restaurant inter-entreprises (RIE) sur le site de BRETENIERE renforce son attractivité pendant plusieurs années, facilite l'activité professionnelle des salariés et entreprises déjà présentes et futures, limite l'empreinte carbone de l'activité économique du site en limitant les déplacements, favorise une alimentation saine et durable conforme aux objectifs de la loi EGALIM2 en valorisant entre autres les produits agricoles alimentaires régionaux.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer à la Chambre d'Agriculture, une subvention d'un montant de 100 000 € pour l'acquisition du local de restauration inter-entreprises selon les modalités de versement spécifiées dans la convention ci-jointe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 100 000 € forfaitaire à la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or pour l'acquisition du local de restauration inter-entreprise sur le site Agronov à Bretenière ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier et en particulier la convention de financement ci-jointe
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN POUR : 82

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 19 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN